

# Un guide concis à l'attention des représentants de la jeunesse auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies

---

Préparé spécialement pour :  
Les États Membres des Nations Unies

---

Conçu par :



Le Programme de la Jeunesse des Nations Unies  
Division des politiques sociales et du développement social (DSPD)  
Département des Affaires économiques et sociales (DESA)

juillet 2005

## Introduction

---

Le but de ce guide est d'informer les Représentants du Gouvernement du rôle des délégués nationaux de la jeunesse auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ce guide a été conçu par le Programme de la Jeunesse des Nations Unies qui fait partie de la Division des politiques sociales et du développement social. Le Programme est le point central au sein du système des Nations Unies pour tout ce qui touche les jeunes, en particulier pour les priorités identifiées par le Programme d'action mondial pour la jeunesse<sup>1</sup>. Plus précisément, le programme s'efforce à :

- accroître la prise de conscience de la situation mondiale des jeunes et la reconnaissance de leurs droits et de leurs aspirations ;
- promouvoir des politiques nationales de la jeunesse, des programmes et des mécanismes de coordination, en les considérant parties intégrales du développement social et économique, en collaboration avec les Gouvernements ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales ; et
- renforcer la participation des jeunes dans les processus de prises de décision, à tous les niveaux, afin d'amplifier leur contribution au développement national et à la coopération internationale.

## Raison

---

Les Etats Membres des Nations Unies ont depuis longtemps reconnu que l'imagination, l'énergie et les idéaux des jeunes sont nécessaires pour un développement continu des sociétés dans lesquelles ils vivent. En 1995, lors du dixième anniversaire de l'Année Internationale de la Jeunesse, l'Organisation des Nations Unies a renforcé officiellement son engagement vis-à-vis de la jeunesse, en incitant une réponse de la communauté internationale aux défis des jeunes. Pour ce faire, une stratégie internationale intitulée « Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà » fut mise de l'avant.

Une des priorités du Programme d'action est de soutenir la participation des jeunes dans les prises de décision. En particulier, le Programme invite les Gouvernements à renforcer l'engagement des jeunes dans les forums internationaux, en envisageant l'inclusion de représentants de la jeunesse dans leurs délégations auprès de l'Assemblée générale (A/RES/50/81, para 107, 1995).

Cette invitation fut réitérée plusieurs fois dans les résolutions ultérieures (A/RES/52/83, 54/120, 56/117, 58/133). Dans la résolution la plus récente relative au dixième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse, il est écrit que l'Assemblée générale « engage les Etats Membres à envisager de désigner des Représentants de la jeunesse pour les représenter en vue de prendre la parole en plénière

---

<sup>1</sup> Le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà fut adopté par l'Assemblée générale en 1995. C'est un guide de politiques nationales en relation avec les dix thèmes prioritaires suivants : éducation, emploi, faim et pauvreté, santé, environnement, abus de drogues, délinquance juvénile, loisirs, jeunes filles et jeunes femmes, et pleine et effective participation des jeunes en société. En 2003, l'Assemblée générale ajouta cinq domaines d'activités prioritaires : mondialisation, technologies de l'information et de la communication, VIH/SIDA, les jeunes et la prévention des conflits, et les relations intergénérationnelles. Le Programme est disponible à : <http://www.un.org/esa/socdev.unyin/global.htm>.

à cette occasion » (A/RES/59/148, para 4, 2004). Le dixième anniversaire du Programme d'Action donne aux Etats Membres une excellente opportunité d'initier un processus annuel dans leurs pays pour l'obtention d'un représentant de la jeunesse.

Le principe sous-jacent de la participation des jeunes dans le travail de l'Assemblée générale consiste à amener à une meilleure politique internationale et à de meilleures réponses programmatiques aux problèmes que les jeunes affrontent aujourd'hui. Un représentant de la jeunesse non seulement enrichit le débat et le dialogue sur les politiques, mais il renforce aussi les réseaux de communication et de coopération entre les Gouvernements et les jeunes. De leur retour, les représentants de la jeunesse agissent tel un agent de ressources pour promouvoir un progrès continu dans les politiques de jeunesse, et pour encourager d'autres jeunes à participer davantage dans le développement de leur pays.

Il existe un précédent au sein des Etats Membres quant à l'inclusion de représentants de la jeunesse dans les délégations nationales auprès de l'Assemblée générale, avec un nombre croissant de représentants chaque année. Pour avoir la liste des pays qui ont des représentants de la jeunesse et en savoir plus sur le processus, veuillez visiter :

<http://www.un.org/esa/socdev/unyin/youthdelegates05.htm>

## **Le rôle d'un représentant de la jeunesse**

---

Le rôle d'un représentant de la jeunesse diffère d'un pays à l'autre, et est généralement défini par le Ministère des Affaires Etrangères (ou équivalent) en coopération avec sa Mission permanente auprès des Nations Unies.

### ***Avant les sessions de l'Assemblée générale***

Avant de participer aux sessions de l'Assemblée générale, les représentants de la jeunesse doivent se familiariser avec le travail des Nations Unies sur les questions afférentes aux jeunes. Il est utile de revoir les récentes résolutions et les rapports appropriés du Secrétaire général. Cette information est accessible via le site Internet du Programme de la jeunesse des Nations Unies à l'adresse suivante: [www.un.org/french/junesse](http://www.un.org/french/junesse) ou encore en nous contactant (voir plus bas).

De préférence, les représentants de la jeunesse sont au courant des politiques en cours et des programmes pour les jeunes dans leur pays et peuvent assister à un briefing du Ministère des Affaires de la Jeunesse (ou équivalent). Parfois, les représentants de la jeunesse initient des événements, des discussions, des consultations, des tours ou tout autre forme de programmes au travers de leur organisation ou écoles afin d'informer leurs pairs de leur rôle en qualité de représentant national de la jeunesse. Quelques Gouvernements soutiennent leur travail, soit financièrement ou en intégrant ces activités dans des programmes en cours.

### ***Pendant les sessions de l'Assemblée générale***

Le temps que les représentants de la jeunesse consacrent au Siège des Nations Unies à New York varie de deux à huit semaines dépendamment des préférences de l'Etat Membre. Le but premier du travail du représentant est habituellement de suivre les processus de la Troisième Commission, la partie de l'Assemblée générale qui délibère des questions sociales, culturelles et humanitaires. Récemment, des représentants de la jeunesse ont transmis des déclarations sur des questions d'intérêt spécial pour les jeunes, au nom de leur Gouvernement lors de la Troisième Commission.

Les thèmes qui se rapportent spécifiquement aux jeunes tombent sous le point de l'ordre du jour intitulé « Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille ». L'agenda de l'Assemblée générale, incluant celui de la Troisième Commission, est habituellement disponible à la fin de l'été, avant son inauguration, à l'adresse suivante: <http://www.un.org/french/aboutun/mainbodies.htm> .

**En l'an 2005, le point du jour l'ordre du jour concernant la jeunesse sera discuté lors de la Troisième Commission du 3 au 7 octobre 2005.**

De plus, les représentants de la jeunesse peuvent participer au travail général de leur Mission, en assistant à de nombreuses réunions, réceptions, négociations informelles et en aidant dans le suivi des débats généraux et l'ébauche de rapports. Très souvent, ils travaillent en liaison avec des représentants de la jeunesse d'autres pays, afin d'échanger des informations et d'introduire leurs expériences. Ils peuvent aussi être invités à prendre la parole lors de multiples événements secondaires ou de discussions de comité, organisés par leur Mission ou le Secrétariat des Nations Unies.

Il est préférable que la Mission fasse une brève présentation destinée aux représentants de la jeunesse, dès leur arrivée, afin de clarifier leur rôle dans leur délégation. Le Programme de la Jeunesse de l'ONU donne aussi chaque année une orientation sur le système des Nations Unies qui est ouverte à tous les représentants nationaux de la jeunesse.

#### *Après les sessions de l'Assemblée générale*

Une fois de retour dans leur pays, la plupart des représentants de la jeunesse préparent un rapport pour les différents Ministères au sein de leur Gouvernement et/ou font des présentations aux départements concernés. Parfois, ils entreprennent des activités similaires sur un niveau public, telles que celles qu'ils ont effectuées avant même leur venue à New York, afin de partager leurs expériences avec d'autres jeunes de leurs organisations, écoles, programmes radiophoniques et autres media.

Plusieurs représentants de la jeunesse continuent à communiquer avec leur Gouvernement pour la mise en œuvre des différentes composantes du Programme d'action mondial pour la jeunesse ou pour appuyer les projets et programmes gouvernementaux s'y relatant. Les représentants, une fois de retour dans leurs pays, peuvent également s'impliquer dans les préparations et briefings destinés au représentant de la jeunesse de l'année suivante.

### **Sélection d'un représentant de la jeunesse**

---

L'inclusion d'un représentant de la jeunesse dans une délégation nationale de l'Assemblée générale requiert un niveau de coopération intra gouvernementale et un effort de coordination.

Le choix d'un représentant de la jeunesse varie d'un pays à l'autre. Les représentants du passé ont insisté sur l'importance de sélectionner un jeune représentant de la jeunesse, au moyen d'un processus de transparence, ainsi que celle de l'engagement de la personne élue dans le processus de prises de décision. Souvent, le processus est organisé par le Conseil National de la Jeunesse ou une structure de jeunesse similaire, qui est apte à transmettre l'information à de nombreuses organisations et à organiser un processus commun de révision. Un autre scénario peut voir le Ministère compétent faire circuler une demande d'application, à partir de laquelle une liste de candidats peut être examinés et/ou interviewés en concertation par le Gouvernement et des représentants de la jeunesse.

Le processus de sélection est fréquemment supervisé par l'entité gouvernementale responsable directement des questions sur la jeunesse (Ministère de l'Éducation, Département de la Jeunesse et des Sports, Ministère des Affaires culturelles et sociales (ou tout autre organisme équivalent). Le nom du (des) Représentants sélectionné(s) est alors transmis au Ministère des Affaires Étrangères (ou équivalent), puis à la Mission permanente du pays auprès des Nations Unies. Il est aussi utile d'en informer le Programme de la Jeunesse des Nations Unies, afin que le Représentant de la jeunesse soit dirigé de manière appropriée aux ressources possibles, et ait une meilleure compréhension du travail des Nations Unies.

Les dispositions logistiques pour le représentant de la jeunesse sont habituellement prises en charge par le Ministère des Affaires Étrangères ou par la Mission permanente, du fait qu'ils sont habitués à faire venir leurs compatriotes pour des fonctions s'afférant aux Nations Unies. Les coûts qui en relèvent sont encourus par le Gouvernement, soit intégralement, soit partiellement, ou bien par le représentant de la jeunesse qui doit trouver les fonds nécessaires pour sa participation.

## **Pour de plus amples informations**

---

Le Programme de la Jeunesse des Nations Unies appuie les Etats Membres et leur Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'inclusion des Représentants de la jeunesse dans les délégations nationales lors de l'Assemblée générale.

Pour des informations générales, veuillez contacter :

M. Joop Theunissen,  
Coordonnateur pour les jeunes  
Division des politiques sociales et du  
développement social  
Département des affaires économiques et sociales  
United Nations, 2 UN Plaza, Room DC2-1318  
New York, NY, 10017  
Tel: (212) 963 7763 Fax: (212) 963 3062  
Email: theunissen@un.org

Pour des informations sur l'anniversaire du  
Programme d'action mondial pour la jeunesse,  
veuillez contacter:

Mme Julie Larsen  
Spécialiste des questions sociales adjointe  
Division des politiques sociales et du  
développement social  
Département des affaires économiques et sociales  
United Nations, 2 UN Plaza, Room DC2-1308  
New York, NY, 10017  
Tel: (917) 367 6036 Fax: (212) 963 3062  
Email:larsenj@un.org

Tous les documents mentionnés dans ce guide peuvent être obtenus à : [www.un.org/youth](http://www.un.org/youth) ou [www.un.org/french/jeunesse](http://www.un.org/french/jeunesse) (en français) sous le menu « ressources »